

Date de la convocation : 11 février 2011  
Nombre de membres : 18  
En exercice : 18  
Présents : 14

Le 25 février 2011 à 15 heures 30,  
le Bureau du Syndicat légalement convoqué,  
s'est réuni au siège du Syndicat,  
9, rue des 3 banquets à Toulouse,  
sous la présidence de Monsieur IZARD, Président.

**Avenants aux marchés d'entretien de l'éclairage public et de la signalisation lumineuse tricolore**

Étaient présents : MME GIBERT, MM IZARD, KELHETTER, CASSETTA, PERRAY, AUBAN, COMET, FERRER, MASFARNE, PARERA, RIVAL, ROBERT, RUFFAT et RUMEBE.

Étaient absents ou excusés : MME PEREZ, MM STRAMARE, SICARD et SABATHE.

Conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales,

MME GIBERT est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Vu la délibération du Comité syndical en date du 11 juin 2008 qui donne délégation au Bureau pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement, ou la révision, la dénonciation, la résolution ou la résiliation de marchés ou accords cadres, de travaux, de fournitures et de services, dont le montant est supérieur à 90 000 € HT, ainsi que toute décision concernant, le cas échéant, les avenants auxdits marchés ;

Vu la décision de déclaration sans suite en date du 8 février 2011 prise en application de l'article 59-IV du code des marchés publics concernant la consultation relative aux marchés d'entretien de l'éclairage public et de la signalisation lumineuse tricolore ;

Considérant qu'il est impératif de maintenir la continuité de la prestation d'entretien de l'éclairage public et de la signalisation lumineuse tricolore réalisée par le SDEHG pour les communes adhérentes dans l'attente du renouvellement des marchés correspondants ;

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, le bureau décide :

- De conclure des avenants pour chacun des lots des marchés d'entretien de l'éclairage public et de la signalisation lumineuse tricolore dans les conditions exposées ci-dessous.

*Un avenant pour chacun des 5 lots du marché d'éclairage public 2005*

- *Durée initiale du marché : 72 mois*
- *Date de fin théorique du marché : 24 mars 2011*
- *Date de fin après avenants de 4 mois : 24 juillet 2011*
- *Incidence globale des avenants en terme de durée du marché : + 5,6%*
- *Incidence globale des avenants en terme de coût : + 7,5%*

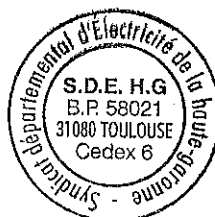
*Un avenant pour chacun des 3 lots du marché d'entretien de la signalisation lumineuse 2007*

- *Durée initiale du marché : 42 mois*
- *Date de fin théorique du marché : 27 mai 2011*
- *Date de fin après avenants de 2 mois : 27 juillet 2011*
- *Incidence globale des avenants en terme de durée du marché : + 4,8%*
- *Incidence globale des avenants en terme de coût : + 5,5%*

- D'autoriser Monsieur le Président à signer les avenants correspondants.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

Pour extrait certifié conforme



Le Président,

Pierre IZARD

Vu et affiché à la porte du SDEHG, le